

Département de l'AIN

-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA PLAINE DE L'AIN**  
-----

SIEGE

143 rue du château  
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

**DECISION DU PRESIDENT**  
**N° D2024-086**

**Objet : Aide aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat – Dossier de demande d'aide du commerce Boulangerie du Prince à Saint-Maurice-de-Rémens**

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour accorder l'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat avec point de vente, sous réserve de l'accord préalable de la commission développement économique/environnement ;

VU la délibération n°2018-127 du 2 juillet 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;

VU la délibération n°2018-128 du 2 juillet 2018 relative à la mise en place du dispositif d'aide au développement les petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la commission commerce et agriculture du 9 septembre 2024 ;

VU le projet présenté ci-après :

Monsieur CHIPPEAUX, gérant de la boulangerie « le Prince » à Saint-Maurice-de-Rémens, souhaite réaliser des travaux économie d'énergie et investir dans du matériel professionnel. Ce commerce est une reprise de commerce suite à la fermeture du dernier gérant depuis pratiquement un an seul commerce de ce type sur la commune. Il compte deux employés et espère pouvoir agrandir son équipe par la suite. M. CHIPPEAUX est accompagné par l'IPAC pour ce projet.

L'investissement des travaux s'élève à 97 854 euros HT. Monsieur CHIPPEAUX sollicite une subvention à hauteur de 5 000 euros HT.

- DECIDE d'octroyer à Monsieur CHIPPEAUX, gérant de la boulangerie « le Prince », une subvention de 5 000 euros HT correspondant à 10 % d'une dépense plafonnée à 50 000 euros HT.

.../...

- RAPPELLE que le bénéficiaire aura l'obligation de communiquer sur la participation financière de la CCPA à son projet.

*En application du code général des collectivités territoriales,  
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 12 septembre 2024  
Publiée le 16 SEP. 2024*

Fait à Chazey-sur-Ain,  
le 12 septembre 2024.

Le Président  
de la Communauté de communes,



Jean-Louis GUYADER

